

Délibération du Conseil d'Administration du CCAS / DEL 11_2025 Séance du 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le vingt-sept mars 2025, s'est réuni au CCAS sous la présidence de Mme Ghislaine OLLIVAUD HERVOCHE, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme Ghislaine OLLIVAUD HERVOCHE ; Mme Rose-Anne MOREAU ; M. Stéphane SIMON ; M. Michel BECHET ; Mme Elisabeth BLANCHET ; M. Jean-Luc BODEN ; M. Franck CHARREAU ; M. Roger DECOBERT ; M. Robert DESMARETZ ; Mme Mercédès FORGE ; Mme Caroline LEBEAU ; Mme Suzanne LOGODIN.

Etaient excusés : M. Nicolas CRIAUD (donne pouvoir à Mme Ghislaine OLLIVAUD HERVOCHE) ; Mme Sylvie COSTES ; Mme Gwendoline MORAND GABARD ; M. Nicolas PALLIER (donne pouvoir à M. SIMON).

Etaient absents : M. Yannick DANIO

Secrétaire de Séance : Direction du CCAS.

Objet : Approbation du compte financier unique 2024

Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018, de finances pour 2019, et notamment son article 242 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-12, relatif à l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

Réuni sous la présidence de Madame la Vice-Présidente, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 pour le budget du CCAS de Guérande dressé conjointement par le responsable du Service de Gestion Comptable de Pontchâteau, et Monsieur Nicolas CRIAUD, Président du CCAS de Guérande ;

Le Conseil d'Administration est invité à :

- **APPROUVER** le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 tel qu'annexé à la présente délibération,
- **CONSTATER** pour la comptabilité du budget principal, les identités de valeurs avec les indications reprises dans la comptabilité tenue par le Service de Gestion Comptable de

Pontchâteau relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser,**
- **ARRETER les résultats définitifs tels qu'indiqués dans la maquette budgétaire jointe.**

La maquette officielle du Compte Financier Unique 2024 du CCAS de Guérande, a été remise aux membres du Conseil d'Administration sous format numérique. Un exemplaire papier de cette maquette est consultable au CCAS de Guérande, aux jours et heures d'ouverture.

VOTE : UNANIMITE

Par délégation du Président,
Ghislaine OLLIVAUD HERVOCHE
Vice-Présidente du CCAS
1^{ère} Adjointe au Maire en charge des Solidarités,
de la Famille et de l'Éducation



Secrétaire de séance,
Typhenne BODIN
Directrice des Solidarités
CCAS

